

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Question écrite  
**Titre :** Fixation des loyers de la Ville, quid ?  
**Initiant :** Samuel DE VARGAS

---

Le patrimoine financier de la Ville de Lausanne compte environ 160 bâtiments<sup>1</sup>. Une grande partie de ces objets sont loués à des particuliers en tant que logements. Un revenu raisonnable est généré par cette activité.

Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte pour fixer le prix des loyers. Le taux de rendement, la valeur vénale des immeubles ainsi que leur valeur au bilan sont des outils importants pour ces calculs. Ils permettent notamment de s'assurer que le rendement n'est ni excessif ni inférieur aux attentes.

Ainsi, les questions posées sont les suivantes :

1. Quelle est la valeur au bilan des immeubles du patrimoine financier ?
2. Quelle est la valeur vénale des immeubles du patrimoine financier ?
3. Quel est le taux de rendement des immeubles du patrimoine financier rapporté à leur valeur vénale pour chacune des dix dernières années disponibles ?

Lausanne, le 16 juin 2023

Samuel DE VARGAS



---

<sup>1</sup> Préavis N° 2023/01